



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 01/02/24

POLITIQUE DE LA VILLE

Une ambition de l'État renforcée en 2024 pour permettre aux jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville de découvrir les sports d'hiver

La préfecture du nord souhaite offrir à plus de 1 100 jeunes habitants des 94 quartiers prioritaires de la politique de la ville l'opportunité de découvrir les sports de montagne dans les Alpes, le Jura et les Vosges pour les vacances de fin d'année 2023, de février et d'avril 2024.

Au delà de la découverte des sports de montagne, l'objectif de l'État est triple :

- favoriser le vivre-ensemble en offrant un temps de respiration, de divertissement et de rencontres aux jeunes
- proposer une démarche écocitoyenne active avec la sensibilisation à la protection de la biodiversité locale, la mise en place d'éco-gestes durant le séjour et la promotion d'une alimentation en circuits courts.
- offrir des activités pédagogiques innovantes et participatives de découverte du patrimoine alpin.

C'est donc deux fois plus de jeunes du Nord qui partiront cette année par rapport à l'an dernier avec des crédits de l'État mobilisés à hauteur de 1 037 000 € pour financer ces séjours.

Certains séjours ayant opté pour un départ en train ont également pu bénéficier du soutien de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de la SNCF avec des réductions à hauteur de 85% sur les trajets aller-retour.

Accompagnant ce communiqué de presse, deux photographies de jeunes de la commune de Louvroil partis en séjour durant les dernières vacances de Noël.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/
prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)